



Comité Rhône et Métropole de Lyon Echecs

Coupe LOUBATIERE Cahier des Charges

Appel à Candidature

Le Comité Rhône et Métropole de Lyon Échecs, ci-après désigné le CRMLE, délègue à un club l'organisation de la phase départementale de la Coupe Loubatière.

Mode de désignation :

Le CRMLE lance chaque année un appel à candidature sur son site internet, en précisant une liste de dates disponibles pour la tenue de cet événement. Il fixe une date limite pour déposer sa candidature. À l'issue de cette phase de candidatures, il désigne un club organisateur.

Répartition des tâches :

Le club organisateur doit mettre à disposition une salle permettant d'accueillir convenablement environ 50 joueurs. La présence d'une salle annexe pour l'analyse sera appréciée lors de l'évaluation des candidatures.

Le CRMLE met à disposition le matériel (échiquiers, jeux, pendules) ainsi que les feuilles de parties.

L'arbitre est désigné sur proposition du club par le CRMLE, qui prend en charge son indemnité. Le CRMLE perçoit les droits d'inscription des équipes de 15€, dont les 10€ de part fédérale reversés à la FFE.

L'arbitre gère les inscriptions.

Le club organisateur peut mettre en place une buvette, dont il percevra les bénéfices.